

Paris, le 12 avril 1810

Bureau

des Affaires et Baux-arts.

Réponse à  
Lettre d'Le Ministre de l'Intérieur,  
Comte de l'Empire,

Enregistrement

à l'arrivée, N.º 17. N.º 101  
au départ, N.º 2

A Monsieur Lethière, Directeur de l'Académie

Autorisation de payer de franc à Rome.

à M. Dupaty, la

somme de trois cents

francs.

M. Dupaty, Statuaire, ex-pensionnaire de l'Académie de franc à Rome, m'a adressé, Monsieur, une demande certifiée par vous, tendante à ce qu'il lui soit payé la somme de trois cents francs qui a été retenue sur son traitement de l'année de prolongation de sa pension à l'Académie, et qui paraît avoir été employée aux besoins de cet établissement.

La demande de M. Dupaty étant fondée, je vous autorise, Monsieur, à lui payer ces trois cents francs sur les fonds de cette année dont vous pouvez disposer. Vous porterez cette somme dans votre compte de 1810.

J'ai l'honneur de vous saluer.  
Montaury

196  
MUSEO DE L'ACCADEMIA

Reverendissimo

Conservatore  
Lettere Direttori dell'Accademia  
di Scienze e Belle Lettere  
di Roma

ROMA  
MUSEO DE L'ACCADEMIA